

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION ACADÉMIQUE PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU SÉNAT DE MAI 2014

À TITRE D'INFORMATION

ASSURANCE DE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES : RECOMMANDATIONS ET FÉLICITATIONS DU COPA À L'ISSUE DE L'EXAMEN CYCLIQUE DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE DE BIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Rapport d'évaluation final et plan de mise en œuvre - Novembre 2013

Conformément au Processus d'assurance de la qualité de l'Université Laurentienne (PAQUL), le rapport d'évaluation final a été préparé pour synthétiser l'évaluation externe ainsi que la réponse et le plan d'action de l'Université. C'est-à-dire que le rapport présente les points forts des programmes respectifs, de même que les possibilités d'amélioration et d'enrichissement de ceux-ci, puis définit et hiérarchise les recommandations appelées à être mises en œuvre.

D'autre part, le rapport comprend un plan de mise en œuvre qui identifie les responsables chargés, respectivement, d'approuver les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation final, de fournir les ressources voulues par ces recommandations, d'opérer les changements organisationnels, de politique ou de gouvernance nécessaires, de faire en sorte que les recommandations sont traduites dans les faits, et de voir aux échéances et au suivi de la mise en œuvre des recommandations.

SOMMAIRE DE L'EXAMEN CYCLIQUE DES PROGRAMMES DE BIOLOGIE

L'Université Laurentienne offre actuellement quatre spécialisations dans les programmes de biologie de premier cycle de quatre ans :

- (1) Biologie biomédicale
- (2) Écologie
- (3) Biologie restauratrice
- (4) Zoologie

Le Département de biologie a soumis son autoévaluation en deux volumes. Le premier volume donne une vue d'ensemble des deux programmes, du corps professoral de même que des ressources matérielles disponibles et des étudiants (hier, aujourd'hui et demain), présente les règlements et les cours du programme, met en évidence ses forces et ses faiblesses et cerne les domaines à améliorer. L'autoévaluation compte cinq annexes : ANNEXE A : charges actuelles d'enseignement (tous cycles); ANNEXE B : Équipement de laboratoire à la disposition du corps enseignant de base; ANNEXE C : Contenu des programmes d'études; ANNEXE D : Effectif; ANNEXE E : Plans des cours. Le deuxième volume se compose du curriculum vitæ des membres du corps enseignant de base.

En avril 2013, l'Équipe d'examen a visité le Département. La directrice du Département des sciences biologiques à l'Université du Manitoba, Judy Anderson, a exercé les fonctions d'experte-conseil externe et de présidente de l'Équipe d'examen qui était constituée des membres suivants de la Laurentienne : Rizwan Haq (professeur au Département de physique), Yvon Gauthier (professeur à l'École des sciences de l'éducation) et trois étudiantes du Département : Erin Van Breda, Melissa Menard et Guylaine Gauthier.

Au cours des deux jours qu'a duré l'examen, l'Équipe a pu visiter les laboratoires d'enseignement et de recherche (y compris la serre, l'herbier et le musée zoologique), le Centre pour la vitalité des lacs Vale et la Bibliothèque. En outre, elle a rencontré les étudiants, le vice-recteur aux études, le vice-recteur à la recherche et aux affaires francophones, le doyen de la Faculté des sciences et de génie, le directeur du Département de biologie, les technologues, les professeurs, les conseillers d'orientation en biologie et les professeurs nommés conjointement au Département de biologie.

Dans son Rapport d'examen externe (mai 2013), l'Équipe a loué le programme d'études au regard de plusieurs critères, à savoir l'état actuel de la discipline, la preuve d'innovation importante par rapport à d'autres programmes, l'efficacité des modes d'enseignement voulus par les résultats d'apprentissage escomptés, l'efficacité des services scolaires à l'appui du programme, les indicateurs de qualité, les compétences des professeurs et leur palmarès, les taux d'obtention du diplôme et de l'emploi post-diplôme et les initiatives prises pour améliorer la qualité du programme. De même, l'Équipe s'est félicitée du dévouement marqué des professeurs envers les étudiants et les répercussions de celui-ci sur la vie de l'étudiant sur le plan universitaire et personnel.

Cependant, le rapport soulève aussi un certain nombre de préoccupations, à savoir que le programme ne répond pas au mandat triculturel précisé dans la mission de l'Université (manque d'initiative propre à engager ou à attirer des professeurs/étudiants inuits, métis ou issus des Premières Nations); qu'il faudra réviser le volet laboratoire de certains cours (plus précisément BIOL-4717, comportement animal, et BIOL-2007, génétique), car il n'incorpore pas de travaux utiles; que les installations actuelles « sont à peine suffisantes pour assurer au laboratoire le haut niveau d'enseignement souhaité »; que « la dotation en personnel à des niveaux efficaces est un énorme problème » (le manque de personnel); que le Département a besoin que se développent de nouvelles sources de données institutionnelles; et, enfin, que de nombreux problèmes qui touchent directement les étudiants font peu l'objet d'examen systématique. Parmi ceux-ci, « il n'y a pas au Département de régime de contrôle de la cohérence des cours offerts en français et en anglais » ainsi que de son programme d'études et des méthodes; il manque de données sur les moyennes à l'admission par rapport auxquelles comparer le progrès ou le rendement des étudiants au fil des semestres; il n'y avait pas d'informations sur le taux d'obtention du diplôme ou la durée des études enregistrée par les étudiants dans les différents programmes; il manque de cours d'été et à distance qui permettront d'étaler la charge de cours; « l'Université ne suit pas les progrès des étudiants post-diplôme ou post-études »; « le comité ne dispose pas de données spécifiques sur la proportion des postulants qui finissent par s'inscrire, les taux d'abandon dans diverses spécialisations du programme, les délais d'achèvement des études, les notes et les réalisations des étudiants en leur dernière année, les taux d'obtention du diplôme, les prix et distinctions ou les rapports d'appréciation de l'enseignement que font les étudiants en cours d'études ».

Par ailleurs, l'Équipe d'examen a constaté que les professeurs du Département de biologie avaient « exprimé beaucoup de frustrations quant au mépris ou au refus manifesté par le doyen à l'égard de leurs préoccupations », notant que « les défis de l'enseignement et le succès des étudiants et des professeurs en génie et dans les programmes autres que la biologie l'occupent plus que la réponse aux questions de l'équipe ». En outre, le Département est très incertain quant à l'avenir des programmes de biologie de premier cycle et craint que les programmes de biologie biomédicale ne disparaissent (le volet français étant abandonné exprès et le volet anglais passant à la nouvelle Faculté des sciences de la santé). Malgré les assurances données par le vice-recteur à l'enseignement, à savoir qu'aucun programme ne serait transféré à une autre faculté et que le programme en français ne serait pas élagué, le Département a besoin de savoir très tôt et avec certitude que les programmes de biologie seront tous assurés avec les ressources nécessaires en matière de personnel enseignant et technique, avant que l'esprit de collégialité, l'engagement envers le Département et l'Université Laurentienne, le moral du personnel et des étudiants de même que la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants ne commencent à piquer du nez. Enfin, le rapport souligne que « la haute administration confirme au Département que la demande des étudiants pour les programmes et les

cours est un facteur extrêmement important dans l'allocation des ressources » et que « le Département devrait s'unir pour décider de la meilleure façon d'assurer et d'amplifier le programme d'études biomédicales » (en anglais et en français).

Le directeur du Département de biologie a répondu au rapport d'examen externe (juin 2013), une réponse que le doyen de la Faculté des sciences et du génie a commentée avant de la transmettre (à la mi-juillet) au vice-recteur aux études.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN (R) DE MÊME QUE DES RÉPONSES DU DIRECTEUR (C) ET DU DOYEN (D)

A) Recommandations pour suivi externe au Département de biologie

R1 : L'Université devrait communiquer clairement au Département de biologie que ses programmes de premier cycle, dont la biologie biomédicale, programme qui a la majorité des effectifs étudiants et professoraux, seront maintenus. Forte d'une telle confirmation reçue du vice-recteur à l'enseignement, à savoir qu'aucun programme ne serait rattaché à une autre faculté et que le volet français sera assuré, le Département peut se rallier pour planifier comme il se doit le recrutement et l'utilisation des ressources.

C1 : L'Université embauchera un professeur francophone dans le cadre d'un poste menant à la permanence, qui entrera en fonction dès le 1^{er} juillet 2014, pour appuyer la spécialisation en biologie biomédicale. Néanmoins, il faudra que l'Université s'emploie à mieux communiquer, à savoir qu'elle devrait préciser en quoi l'inscription des étudiants aux programmes se relie au remplacement de professeurs afin que le Département entame une planification judicieuse.

D1 : L'embauche d'un professoral bilingue de biologie biomédicale pour remplacer Leo Leduc qui prend sa retraite est en tête de la liste des remplacements prioritaires voulus par le maintien de ces programmes très courus, à fort effectif. Le poste a été approuvé et annoncé, sauf que le Département, lors de la grande restructuration des facultés de l'Université, était inquiet de se voir retrancher certains de ses programmes au profit de la Faculté des sciences de la santé à venir, une inquiétude qui s'est révélée mal fondée. Les discussions concernant la restructuration interne de la Faculté des sciences et de génie ont aussi commencé l'automne dernier. Le projet envisagé verra regrouper dans trois écoles, de façon thématique, les cinq départements constitutifs de la Faculté. L'une des écoles serait l'École des sciences de la vie qui regroupera tous les programmes liés aux sciences de la vie tels que la biologie biomédicale, la biochimie et la physique biomédicale. Des discussions se poursuivront au cours des prochains mois.

R2 : La dotation en personnel devrait atteindre les niveaux propres à soutenir les programmes (cours, dispense, laboratoires) et l'efficacité du personnel actuel (enseignement et technique).

C2 : Pour combler la vacance récente, le Département devrait embaucher un technologue bilingue dès le 1^{er} septembre 2013 (**mise à jour : juillet 2014**).

Il est URGENT de remplacer le laboratoire portatif d'écologie, sans quoi les séances de laboratoire du cours BIOL 2356 Principes de l'écologie ne peuvent être assurées. Pourtant, ce cours est obligatoire dans un grand nombre de programmes et indispensable aux programmes signatures de l'UL relatifs à l'environnement et à la conservation/restauration. Au cours du trimestre d'automne, et comme le nombre d'étudiants inscrits devrait augmenter en raison de nouveaux programmes (environnement, biologie biomédicale), il y aura de 8 à 10 séances de laboratoire chaque semaine.

D2 : Je vais m'employer à remplacer le laboratoire portatif d'écologie qui, comme il a été démontré en automne, est dans un très mauvais état.

Un assistant de laboratoire a été embauché cet automne, à temps partiel, à partir du budget du doyen, pour atténuer la pénurie du soutien technique dans un domaine particulier. Cela dit, avant de m'engager à embaucher un nouveau technologue à temps plein, je procéderai à un examen complet de la dotation en personnel technique en biologie.

R3 : Il faudrait s'assurer que les priorités de la Faculté sont en accord avec les priorités de l'Université Laurentienne, en tant qu'établissement, afin que les programmes en français et en anglais s'en trouvent renforcés. C'est en cela que la planification au Département peut être efficace et s'étendre au-delà de l'immédiat dans l'avenir. Cela englobe, sans s'y limiter, les priorités en matière de dotation à l'appui des cours obligatoires ainsi que le maintien du mandat « triculturel et bilingue » de l'Université.

C3 : Le Département dressera une vision et une stratégie avec des livrables et des échéanciers clairement définis. L'avenir des programmes de langue française doit être précisé. Pour en augmenter l'attrait aux étudiants francophones, la spécialisation « biologie environnementale », en cours de modification, sera bientôt désignée spécialisation « zoologie ». Le Département devrait embaucher un professeur autochtone pour donner un cours d'écobiologie traditionnelle pour remplir le mandat triculturel de l'Université.

D3 : Le soutien que l'Université veut apporter aux programmes de biologie médicale, en français et en anglais, a été précisé par l'affectation des ressources nécessaires pour remplacer le professeur Leo Leduc.

Je suis tout à fait pour l'introduction de volets autochtones aux programmes d'études écologiques/environnementales. Cependant, à la suite de l'intégration de l'École des études environnementales à la Faculté des sciences et de génie, il reste encore à savoir si cette nouvelle embauche se fera au Département de biologie ou à l'École des études environnementales. Cette question sera au nombre des sujets à discuter au cours des prochains mois dans le contexte de la restructuration interne de la Faculté.

R4 : Les évaluations de l'enseignement par les étudiants sont obligatoires et doivent se faire régulièrement. Le sommaire des évaluations de chaque cours, voire de chaque membre du corps professoral, serait mis à la disposition du directeur du Département pour assurer le mentorat et la rétroaction aux membres du corps professoral et, d'autre part, évaluer les résultats du programme relativement aux charges d'enseignement.

C4 : Le Département devrait travailler avec le Centre d'excellence universitaire pour développer une feuille d'évaluation standardisée et volontaire de l'enseignement qui ira au directeur du Département.

R5 : L'Université devrait s'attacher à fournir des données à la fois meilleures et substantielles pour permettre l'examen et l'amélioration des programmes, vu que les données institutionnelles constituent des preuves essentielles à l'évaluation de la qualité de l'éducation.

C5 : Oui, absolument.

R6 : De meilleures communications entre le Département et le doyen de la Faculté des sciences et de génie devraient être favorisées, car cela est essentiel au maintien des programmes et du moral au sein du Département de biologie, y compris des interactions respectueuses nécessaires au développement des priorités.

C6 : Les communications entre le Département de biologie et le doyen de la Faculté des sciences et de génie sont EXCELLENTEs. Il y a eu une amélioration considérable depuis le printemps dernier, lorsque l'examen a été effectué.

D6 : Je rencontre régulièrement le directeur du Département ainsi que de nombreux membres du corps professoral, individuellement. J'ai également eu une réunion avec le Conseil départemental dans son ensemble. Il s'est développé un sentiment d'ouverture et de confiance qui a eu des répercussions notables sur le moral au sein du Département.

R7 : Il faudrait poursuivre les efforts d'amélioration du site Web de l'Université afin que les professeurs et les étudiants puissent accéder à l'information.

C7 : L'information départementale sur le site Web de l'Université devrait être améliorée, ce qui peut arriver avec le nouveau site Web de l'Université. Il y a des améliorations, mais le progrès jusqu'ici est lent.

B) Recommandations au Département de biologie

R8 : La communication avec les étudiants devrait être améliorée pour autant que leurs appréciations et réactions sont sollicitées, et que l'information est fournie de façon uniforme, systématique et en temps opportun au moyen de D2L et sur un site Web départemental amélioré. Il faudrait explorer d'autres possibilités (et le soutien nécessaire) pour offrir des cours à distance et des cours d'été.

C8 : Le Département se dotera d'un plan de cours offerts de 2 ans, de même que des charges d'enseignement qui s'y rattachent, organisera régulièrement des réunions avec les étudiants pour recueillir leurs appréciations du programme et tiendra chaque année une Journée portes ouvertes à l'intention des étudiants de deuxième et de troisième année. Cet événement permettra de les renseigner sur les spécialisations et les programmes d'études ainsi que sur la procédure et les sujets de thèses de 4^e année.

Le Comité du site Web du Département se penchera sur les moyens de mieux renseigner la structure des programmes, les programmes d'études, les possibilités offertes aux étudiants et ainsi de suite. L'Université étant le facteur limitatif en ce qui a trait l'information sur le site Web, le Département cherchera d'autres moyens de communiquer l'information aux étudiants.

R9 : Un plan de recrutement stratégique devrait être mis en branle pour appuyer tous les programmes (en français et en anglais) et attirer notamment des professeurs chercheurs dans les domaines autres que l'écologie, un domaine de recherche prédominant au Département. Une telle approche restaurera l'équilibre nécessaire entre les compétences dans les disciplines liées à la biologie et rendra efficace l'enseignement dans les programmes de biologie et biomédicaux (en français et en anglais).

C9 : La réponse à l'origine était celle-ci : Le Département a, au cours des dernières années, établi quelques plans, dont un plan stratégique, mais il n'y a eu aucun signe indiquant que l'Université les prendrait au sérieux, quel que soit le plan. L'indécision du Département quant à son engagement pour des orientations en biologie biomédicale et écologie restauratrice est au moins due, en partie, au manque de clarté à propos des facteurs qui déterminent l'allocation des ressources à l'avenir. D'un côté, l'Université met l'accent sur le recrutement et la croissance de l'effectif étudiant, car il les estime importants (biologie biomédicale), mais, de l'autre, il semble qu'elle ne s'engage à soutenir que les domaines privilégiés dans le plan stratégique (écologie restauratrice). Dans ces conditions, il sera vain de poursuivre les efforts de planification au Département, à moins d'une indication claire de la part de l'Université quant à ce qu'elle sera tout à fait prête à soutenir. En d'autres termes, de quoi l'allocation des ressources aurait-elle l'air pour un Département qui n'a de programmes de premier cycle que dans le domaine de la restauration?

Ajout en décembre 2013 : Il semble que la capacité d'enseigner la biologie biomédicale pourra se maintenir quand un nouveau professeur qualifié dans ce domaine aura été embauché. Il s'agit là, toutefois, d'une solution minimaliste. À long terme, il faudra intensifier la collaboration avec d'autres programmes connexes et envisager l'embauche de plus de professeurs dans le domaine.

Le Département doit certainement améliorer ses efforts pour attirer plus d'étudiants dans d'autres domaines que la biologie biomédicale. La nouvelle majeure et la nouvelle mineure en écologie restauratrice constitueront, nous l'espérons, le premier pas.

R10 : Il faudrait s'attacher à créer pour les étudiants de nouvelles possibilités leur permettant de mener à bien un projet de thèse de spécialisation et prendre des mesures pour normaliser les communications (et leur opportunité) entre le Département (par l'entremise du directeur du cours et d'un comité restreint) et le corps étudiant, en ce qui concerne les possibilités, les délais et les questions liées à la recherche.

C10 : Le directeur du Département collabore étroitement avec le professeur du cours de thèse de spécialisation pour améliorer le flux d'information entre les étudiants et le Département. Les possibilités envisagées consistent à organiser une réunion annuelle avec les étudiants de troisième année comme le propose le rapport, à dresser par écrit les informations sur la conduite d'une thèse et des sujets possibles, et, si possible, à monter un site Web de qualité à cet effet.

Le Département augmentera les possibilités de thèses de 4^e année auprès du corps enseignant de base et des professeurs ayant une nomination conjointe, y compris une meilleure prise en charge des coûts de la recherche.

R11 : Il faudrait s'attacher à régler les problèmes d'horaire, un grand fardeau frustrant, qui minent l'apprentissage des étudiants, la qualité des programmes et l'efficacité du personnel et du corps professoral dans la prestation des programmes.

C11 : Les problèmes d'horaire liés au calendrier des cours sont en effet frustrants et prennent beaucoup de temps. Pour les résoudre, le Département doit savoir à l'avance quels sont les enseignants disponibles, y compris le nombre de chargés de cours. Les négociations de dernière minute voulues par les charges en trop ne donnent pas de calendrier sur lequel les étudiants pourraient se fonder pour une planification à long terme. Le Département a besoin aussi que l'Université soutienne le maintien du plan d'enseignement à long terme, en cas d'imprévus, et l'aide à résoudre les problèmes dans les cas où les souhaits des professeurs individuels ne concordent pas avec les besoins dictés par l'enseignement de tous les cours nécessaires.

R12 : La charge de cours obligatoires des étudiants de troisième année devrait être évaluée, en particulier en ce qui a trait à leurs attentes à l'égard des travaux de laboratoire et du nombre et du type d'heures de cours requis pour terminer les programmes.

C12 : Le Département a appris des étudiants qu'ils estiment précieuse la grande variété des travaux de laboratoire et des devoirs, mais qu'ils sont également conscients du fait que la charge de travail élevée est source de stress grandissant. Le Département doit se pencher sur la question et veiller à ce que les étudiants y participent de manière substantielle. Plus précisément, le Département doit se demander s'il est possible de mieux coordonner les devoirs entre les différents cours pour réduire le stress sans réduire pour autant la qualité des cours. Le Département évaluera la charge de travail totale des étudiants au cours du semestre, qualitativement et quantitativement, et l'ajuster s'il y a lieu.

Cependant, le problème n'est probablement pas limité à la biologie. À en croire certains propos, certains cours autres que ceux de biologie peuvent se traduire par une charge de travail élevée. Si tel est le cas, il faudra alors envisager une solution qui découlerait des discussions entre les unités.

R13 : Le poste de technologue qui a été supprimé devrait être rétabli pour soutenir l'enseignement en laboratoire, en particulier, mais non exclusivement, le programme d'études en français. Il faudrait utiliser des aperçus des professeurs et du personnel technique pour faire garder le moral et engager leur capacité à régler les problèmes pour favoriser la planification à long terme.

C13 : Le poste de technologue retranché doit être rétabli et pourvu de préférence par un technologue bilingue avec des compétences dans les domaines de la microbiologie et des méthodes moléculaires.

R14 : Il faudrait s'assurer que les évaluations de l'enseignement par les étudiants se font de manière uniforme dans tous les cours, modifier quelque peu le questionnaire pour en accroître la valeur, puis résoudre les problèmes que les étudiants soulignent toujours dans les évaluations. C'est en cela que les étudiants (et les professeurs) accorderont plus de foi au mécanisme.

C14 : Le Département est d'avis que les étudiants ont le sentiment que les évaluations n'ont pas une grande importance. Et comme l'a indiqué le résumé synthétique du rapport (Point A-iv), le Département n'a même pas accès en ce moment aux évaluations. Il ne peut pas non plus faire grand-chose à ce sujet, mais encourage l'Université à prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'état des choses afin que la rétroaction des étudiants puisse faire l'objet de suivi et qu'ils aient le sentiment que leurs réactions constituent un outil précieux porteur d'amélioration à l'enseignement.

R15 : Les cas de comportement inapproprié de professeurs envers les étudiants devraient être examinés.

C15 : L'Université devrait instituer un médiateur-protecteur indépendant (par exemple, au Centre d'excellence universitaire) qui s'occupera des préoccupations des étudiants dans toute la Faculté des sciences et de génie.

Quand les étudiants viennent voir le directeur du Département pour se plaindre du comportement jugé inapproprié d'un membre du corps professoral, le directeur discute toujours des problèmes avec le plaignant, puis avec la personne visée et rend compte ensuite au plaignant du résultat des discussions. Au-delà de ces discussions avec le membre du corps professoral, le Département ne peut pas faire grand-chose. Les étudiants plaignants poursuivent rarement plus loin l'examen de la question et disent souvent que le fait d'avoir été écouté est déjà beaucoup et sont d'avis aussi qu'on ne peut vraiment pas faire plus que cela. Mais, comme il est indiqué au point précédent (vii), le Département souhaiterait que l'Université déploie des efforts pour améliorer les procédures de sorte qu'en cas de plaintes bien fondées, le comportement de l'enseignant visé pourrait être facilement attaqué. Une solution possible consisterait à instituer au bureau du doyen un « médiateur-protecteur » qui se chargera des problèmes soulevés par l'étudiant, d'évaluer la validité de ses plaintes et, parce que dûment habilité, d'agir avec le doyen pour faire en sorte que les mesures correctives et jugées nécessaires soient mise en œuvre.

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ POUR LE DÉPARTEMENT
DE BIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE
NOVEMBRE 2013**

Recommandations nécessitant un suivi	Suivi par la Laurentienne	Responsable et échéance
1. Recruter dès le 1 ^{er} juillet 2014 un professeur francophone dans le cadre d'un poste menant à la permanence pour appuyer la spécialisation en biologie biomédicale	Le doyen consultera tous les départements/écoles sous sa tutelle au sujet de leurs besoins en professeurs, en établira l'ordre des priorités et fera des recommandations au vice-recteur aux études.	En cours Doyen des sciences et de génie
2. et 13. Le personnel de soutien aux programmes et aux laboratoires doit être rétabli.	Le doyen procédera à un examen complet de la dotation en personnel technique en biologie et fera des recommandations au vice-recteur aux études.	En cours Doyen des sciences et de génie
3. Les priorités en matière d'embauche de professeurs doivent être en harmonie avec celles de l'Université, à savoir son mandat « triculturel et bilingue ».	Le doyen, en consultation avec le vice-recteur aux études et le vice-recteur associé aux affaires francophones et la vice-rectrice associée aux programmes autochtones, respectivement, examinera le plan stratégique de la Faculté en vue d'orienter la planification départementale.	Décembre 2015 Doyen des sciences et de génie, vice-recteur aux études, vice-recteur associé aux affaires francophones et vice-rectrice associée aux programmes autochtones
4. et 14. Le directeur a besoin d'informations provenant de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants, dans le contexte du mentorat continu, et de la rétraction aux professeurs, afin d'évaluer les résultats du programme par rapport aux charges d'enseignement.	En préparant les rapports annuels, le doyen mettra en évidence et examinera de concert avec les membres du corps professoral les raisons qui sous-tendent les évaluations d'enseignement nettement inférieures à la moyenne. Les stratégies visant à remédier aux carences seront recherchées, sans que les évaluations soient communiquées au directeur, puisqu'une telle communication est exclue par la convention collective.	Annuellement Doyen des sciences et de génie
5. Les données concernant les notes à l'admission (des élèves du secondaire), la région d'attraction de l'Université, le nombre d'années à l'achèvement des études, le rendement des étudiants dans tous les cours d'un programme, entre autres, devraient être disponibles pour permettre au Département d'apporter aux programmes les adaptations nécessaires et de faciliter l'examen de ceux-ci.	Le vice-recteur aux études collaborera avec le Bureau de la recherche institutionnelle pour s'assurer que les doyens et les directeurs de département/école ont accès aux données et bénéficient de la formation nécessaire.	Vice-recteur aux études et Bureau de la recherche institutionnelle
7. Continuer à améliorer le site Web de l'Université	Le vice-recteur aux études n'épargnera aucun effort pour convaincre le Service de la TI de l'urgence d'assurer aux chargés des programmes que les informations affichées sur le site Web de l'Université sont correctes.	En cours Vice-recteur aux études Comité département sur le site Web

	Le Comité départemental sur le site Web continuera à travailler pour améliorer les informations sur les programmes qui y sont publiées.	
8, 10 et 12. Le Département doit répondre aux préoccupations qu'ont les étudiants relativement aux questions telles que l'offre de cours, l'horaire, la pertinence des travaux de laboratoire, les possibilités de projets de thèse de spécialisation, l'inégalité perçue entre les offres de cours en anglais et en français, etc.	Le directeur du Département et les coordonnateurs des divers programmes se réuniront régulièrement avec les étudiants pour recueillir leurs commentaires à ce propos et résoudre les problèmes en temps opportun. Le Département tiendra chaque année à l'intention des étudiants de 2 ^e et 3 ^e année une Journée portes ouvertes pour leur fournir des informations sur les options de thèse et les programmes.	En cours Directeur et coordonnateurs des programmes
9. Activer un plan stratégique départemental privilégiant des domaines en dehors de l'écologie	Le Département doit établir un plan stratégique, et le doyen doit l'examiner et donner des conseils pour aider le Département à se fixer des objectifs réalisables.	Décembre 2015
11. Il faudra s'employer à résoudre les problèmes d'horaire des cours en français et des nombreuses séances de laboratoire.	Le doyen examinera les difficultés qu'a le Département relativement aux cours en français et aux séances de laboratoire et fera des recommandations au vice-recteur aux études et au vice-recteur associé aux affaires francophones.	Décembre 2015
15. Traiter les cas de comportement inapproprié de professeurs envers les étudiants	Un tel comportement de la part des professeurs ne peut être toléré. Le directeur du Département doit évaluer, au mieux de ses compétences, la gravité et la validité de la plainte formée par l'étudiant et discuter des problèmes avec le professeur concerné. Si les comportements ou situations inappropriés se répètent et que le directeur estime qu'ils sont hors de sa compétence, le doyen de la Faculté doit en être saisi.	Directeur, immédiatement
Veiller au remplacement du laboratoire portatif en écologie	Le directeur et le doyen travailleront avec le directeur du Service des installations et le responsable de la modernisation du campus pour élaborer un plan de remplacement du bâtiment portatif d'ici septembre 2014.	Septembre 2014 Directeur, doyen des sciences et de génie, directeur du Service des installations et le responsable de la modernisation du campus

SUIVI DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie est responsable du suivi du plan de mise en œuvre. Les progrès accomplis de même que les détails seront présentés dans le rapport annuel du doyen et soumis au vice-recteur aux études. Au bout de dix-huit mois, et conformément au PAQUL, le doyen fera rapport au COPA sur chacune de ces recommandations. Un résumé analytique et les rapports de suivi seront publiés sur le site Web de l'Université.